



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : villedelery@videotron.ca

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY

PRENEZ AVIS, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes qu'à une séance extraordinaire, qui se tiendra le 20 décembre 2022 à 19h00, le Conseil municipal adoptera *le budget de l'année 2023* ainsi que *le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025*.

Les citoyens qui désirent assister à cette séance peuvent se présenter à la salle Adolphe-Leduc au 1, rue de l'hôtel de ville pour assister à cette séance. Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2023 et le programme en question.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 1^{er} jour de décembre 2023

Michel Morneau MAP urb.
Directeur général